



Crédit photos : Interbio Franche-Comté

APPEL À CANDIDATURE

Été-automne 2022

PROJET D'INSTALLATION EN MARAICHAGE BIO

via un espace test agricole archipel ou une installation directe

à proximité de Lons-le-Saunier

Date limite de candidature : 14 octobre 2022



Objet : Le présent document vise à recueillir des propositions de candidature à l'installation agricole, pour le développement d'une ZAM (Zone d'Activité Maraîchère, avec diversification possible), sur un terrain de 8,2 ha appartenant à ECLA (Espace Communautaire de Lons Agglomération). La collectivité est ouverte à un projet collectif, une association d'exploitants ou un exploitant individuel, avec des salariés le cas échéant.

Il a été rédigé par Interbio Franche-Comté (association interprofessionnelle de développement de l'agriculture bio en Franche-Comté), avec l'appui d'ECLA, en s'inspirant notamment de l'expérience du GAB Ile de France relative à l'accompagnement de collectivités dans leurs projets d'installation maraîchère.

Points clés du projet :

- ✓ Terrain de 8,2 ha, avec **possibilité de candidater pour une partie seulement de la parcelle**
- ✓ **Production maraîchère certifiée bio**, avec diversification possible
- ✓ **Possibilités d'installation :**
 - soit dans le cadre d'un **Espace Test Agricole Archipel** : période de test sur la parcelle avec accompagnement par la coopérative Coopilote (cf annexe), puis installation sur la même parcelle le cas échéant ;
 - soit une installation directe, avec location via un **Bail Rural Environnemental**
- ✓ Débouchés locaux privilégiés, avec **possibilité de fournir la restauration collective**
- ✓ **Aménagements** de la parcelle discutés **en concertation entre le(s) porteur(s) de projet et la collectivité**
- ✓ **Consommation en eau raisonnée**

Sommaire : Le contexte du projet et les attentes de la collectivité (cahier des charges), sont présentés dans les paragraphes 1 et 2. Le contenu des réponses attendues figure dans le paragraphe 3. Le paragraphe 4 décrit la procédure de candidature.

1. Contexte du projet

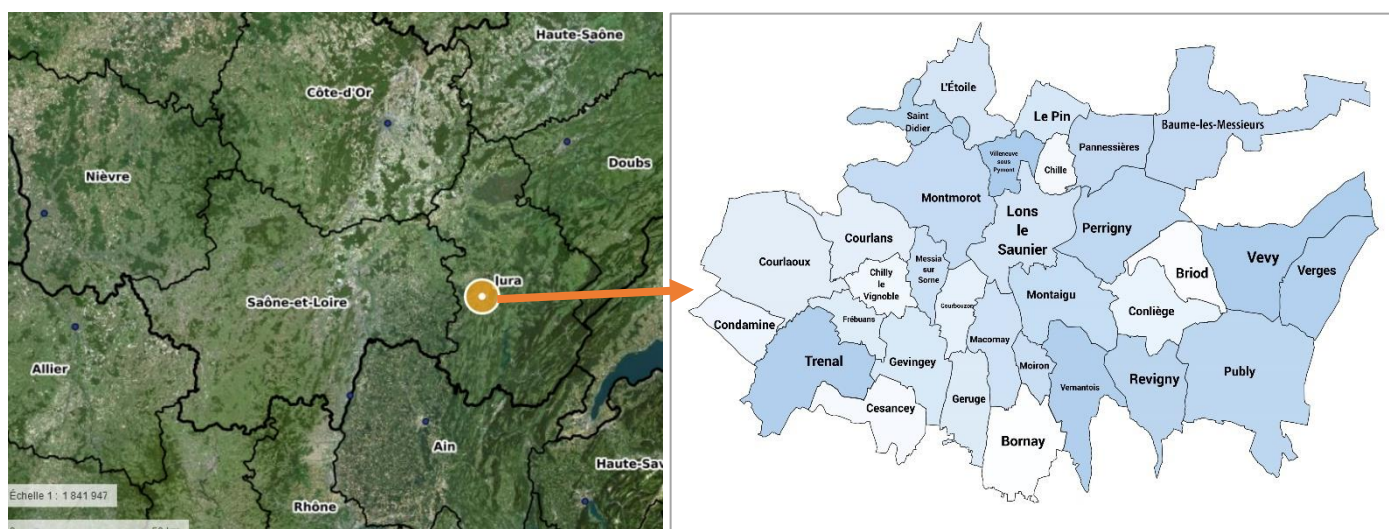
1.1. Contexte communal

ECLA, Espace Communautaire de Lons Agglomération, est situé au centre-ouest du département du Jura (39), dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'agglomération regroupe 32 communes et près de 35 000 habitants. Au carrefour de plusieurs axes routiers, elle est traversée par la RD1083 reliant Bourg-en-Bresse au sud et Besançon au nord-est. Elle est proche de l'A39, ce qui la place à 1h15 de Dijon et 1h30 de Lyon.

ECLA est cœur de la région du Revermont, avec les premiers plateaux du massif jurassien à l'est et sud, tandis qu'à l'ouest s'étend la plaine de la Bresse et au nord ainsi qu'au sud, le vignoble. Les productions agricoles dominantes sont les grandes cultures, la polyculture-élevage (lait à comté ou bovin viande charolais) et la viticulture.

Localisation et territoire d'ECLA



Source : Géoportail (à gauche) et ECLA (à droite)

Historiquement, le territoire est mobilisé pour une agriculture durable : la ville de Lons-le-Saunier a incité à des pratiques vertueuses (en lien avec la qualité de l'eau) dans les années 1990 et dans les années 2000, elle a soutenu des conversions à l'agriculture bio par des débouchés vers sa propre restauration collective.

Dans le cadre de ses compétences environnementales et par son implication dans le Plan alimentaire territorial du Pays Lédonien (100% bio), ECLA est engagé en faveur de la transition agro-écologique. La collectivité soutient par exemple Entente bio (association de maraîchers et d'éleveurs qui fournit la cuisine centrale) et dans la continuité, la SCIC Ensemble Bi'Eau, visant à développer la mise en marché de produits bio locaux. Elle apporte aussi son soutien au suivi des pratiques agricoles sur la zone de captage de Villevieux et des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) sont mis en place.

La dynamique se poursuit avec le projet de Zone d'Activité Maraîchère (ZAM), qui vise à installer des producteurs bio sur une parcelle de la collectivité.

1.2. Opportunité foncière

ECLA est propriétaire de 8,2 ha de SAU, propices à des productions vivrières qui pourraient contribuer à la résilience alimentaire du territoire, d'où le projet de ZAM. **Il est possible de candidater pour une partie seulement de la parcelle** (par exemple un projet de maraîchage qui concernerait 2 ha est tout à fait recevable).

Localisation et contexte économique et social

La parcelle (d'un seul tenant de 8,2 ha) est située sur la commune de Courlaoux (39570), entre la D678 et l'aérodrome. Le terrain est plat, orienté nord-sud et bordé au nord et à l'est par des parcelles agricoles n'appartenant pas à l'agglomération. Il correspond aux parcelles cadastrées section AC n°37 et 36.

La future ZAM est située à 1 km du centre du village de Courlaoux (15 min à pied), 2,5 km de Courlans (3 min en voiture) et 6 km de la zone d'activité de Chantrans à Montmorot (10 min en voiture). De plus, elle est directement bordée par la D678 et à 4,5 km d'un péage de l'A39. **Cette localisation représente un atout économique pour l'installation, notamment pour la distribution des productions** (proximité d'un axe de circulation, facilité d'accès). A noter également la présence d'une fromagerie (fruitière avec point de vente) à 1 km de la parcelle et des vellétés de proposer d'autres produits à ce point de vente.

Localisation de la parcelle



Légende (parcelles cadastrales)

- PARIS 12 Commune
- Limite de commune
- Limite de section
- AO Division cadastrale
- Limite de division cadastrale
- Parcelle
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Borne limite de propriété



Source : Géoportail

Potentialité du sol et disponibilité en eau

Une étude de potentialité des sols a été réalisée durant l'hiver 2019-2020 par la Chambre d'Agriculture du Jura. Le sol est limoneux à limono-argileux, avec une bonne réserve hydrique. Cette dernière est cependant insuffisante pour une activité de maraîchage, d'où la nécessité d'aménagements pour l'alimentation en eau. Une étude hydrologique est notamment en cours. **La question de la ressource en eau, importante pour les futurs producteurs, est un point primordial pour la suite du projet (voir dans le cahier des charges ci-dessous).**

La teneur en matière organique est correcte et la valeur de pH (7) bonne. La profondeur de sol utile est de 50 cm environ. Le terrain est plat. L'hydromorphie (liée au plancher imperméable d'argile limoneuse vers 60 cm), est excessive en l'état sans drainage.

2. Cahier des charges

Objet : Cette partie vise à définir le cadre et les besoins à prendre en compte pour proposer à ECLA un projet d'installation sur la future ZAM. Afin de définir au mieux ce cadre et les projets envisageables, des pré-études ont été réalisées (étude sur la potentialité des sols, étude de faisabilité – drainage, protection du site, accès aux ressources, scénarii de productions).

Ce « cahier des charges » se veut ouvert aux propositions des candidats. La démarche demandée est celle d'une co-construction du projet final avec le(s) porteur(s) de projet retenu(s), en fonction des subventions qui pourraient être obtenues par le(s) futur(s) producteur(s) et la collectivité.

2.1. Projet agricole souhaité

Productions et conditions de culture

La collectivité souhaite favoriser la création d'une ferme pour **un/des porteur(s) de projet en maraîchage**. D'autres productions diversifiées (PPAM, petits fruits, arboriculture...) sont envisageables en complément.

Le mode de **production biologique** est exigé. Les productions devront donc être labellisées Agriculture Biologique à l'issue de la nécessaire période de conversion (parcelle semée en trèfle en 2021). Les pratiques culturales proposées se voudront ainsi cohérentes avec l'environnement naturel, respectueuses des sols et de la biodiversité ou encore sobres en production de déchets et en utilisation des ressources.

Comme précisé plus haut, la ressource en eau est limitée sur le territoire lédonien. Le(s) candidat(s) devra/devront donc **privilégier des techniques culturales limitant la consommation d'eau**. Plus généralement, le projet devra présenter une démarche de sobriété de la consommation d'eau, tenant compte des possibilités d'aménagements (voir partie investissements et partie conditions de faisabilité du projet ci-dessous).

Contribution au développement de circuits courts de proximité

La commercialisation des produits se fera de manière privilégiée dans les **circuits courts locaux**. Notamment, la destination d'une partie de la production à l'approvisionnement de la restauration collective sera appréciée.

Ces circuits courts pourront notamment contribuer à l'ancrage de la ZAM dans le territoire. Le projet devra tenir compte du contexte socio-économique dans lequel il s'insère. La collectivité appréciera particulièrement les projets aspirant à une mise en réseau avec les acteurs économiques du territoire, liés à l'agriculture et l'alimentation.

Activités complémentaires

Dans cette dynamique d'insertion dans le tissu social, les projets de ferme ouverte sur l'extérieur, permettant une visibilité sur le territoire, seront privilégiés. Des activités annexes contribuant à la connaissance du métier d'agriculteur auprès du grand public (telles que des journées portes ouvertes, l'accueil de groupes de visiteurs et de scolaires) seront encouragées.

2.3. Soutien de la collectivité au projet et investissements

Le tableau ci-dessous indique la répartition possible des postes à financer. **Il présente une orientation souhaitée à ce jour et ne constitue pas un engagement. La répartition finale dépendra en particulier de la co-construction finale du projet avec le(s) candidat(s) retenu(s) et des financements obtenus.**

Poste à financer	Collectivité	Porteur(s) de projet
Bornage et pose de clôture anti-intrusion et anti-gibier	X	
Plantation de haies diversifiées	X	
Raccordement électrique (en limite de parcelle)	X	
Raccordement à l'eau potable (en limite de parcelle)	X	
Terrassement et viabilisation pour le stockage de l'eau + bassin de récupération	X	
Terrassement et viabilisation de chemins d'accès	X	
Drainage	X	
Forage	X	
Matériels d'irrigation et pompe		X
Serres / tunnels...		X
Bâtiment(s)		A discuter

2.4. Conditions de faisabilité du projet

Le présent appel à candidature vise à sélectionner un projet, dont la finalisation sera co-construite avec la collectivité. Ainsi, pour mener le projet de ZAM, des dossiers seront à piloter communément afin d'obtenir des autorisations et les aides.

De plus, **compte-tenu du caractère limité de la ressource en eau sur le territoire, une étude hydrologique est en cours afin de s'assurer de la quantité d'eau disponible en profondeur** (forage).

Ainsi, la poursuite et la faisabilité du projet seront conditionnées par l'obtention des 4 points suivants :

1. **Résultats de l'étude hydrologique favorables** (à mettre en lien avec les besoins demandés selon les projets) ;

2. **Autorisation de réaliser un forage** le cas échéant, sur la base des usages requis par le projet avec l'appui de l'étude hydrologique en cours ;

3. **Autorisation de construire un/des bâtiments** le cas échéant ;

4. **Aides au financement du projet** via des subventions complémentaires à celles déjà demandées ou acquises.

2.5. Mode de faire-valoir des terres

La collectivité est ouverte à 2 possibilités en fonction des candidatures.

- La future ZAM pourra être un **Espace Test Agricole Archipel**. Le(s) porteur(s) de projet pourra(ont) se tester pendant une certaine période sur la parcelle puis s'installer sur cette même parcelle si le test est concluant.

La coopérative Coopilote pourra notamment porter la phase de test, **permettant ainsi aux candidats de bénéficier de tous les services d'une Coopérative d'Activité ET d'un Espace Test Agricole** (utilisation des équipements co-financés, accès à un réseau de partenaires, portage de l'activité sur le plan juridique/comptable/fiscal/social, accompagnement sur le projet et les compétences entrepreneuriales...)

Plus de détails figurent en annexe.

- Le foncier pourra aussi être proposé à la location via un **bail rural environnement (BRE)** de 9 ans, renouvelable conformément aux dispositions de l'article L 411 du code rural. Les clauses seront à ajuster lors la co-construction finale du projet. Le montant du fermage sera calculé et proposé en cohérence avec l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département du Jura. Après la sélection du/des porteur(s) de projet, la collectivité proposera une promesse de bail afin que ce(s) dernier(s) puisse(nt) entamer les démarches auprès de la CDOA (Commission départementale d'Orientation Agricole). La signature du bail sera possible après la levée des conditions suspensives, convenues d'un commun accord

En fonction des aménagements de la parcelle possiblement réalisés par ECLA, une participation financière (location) pourra être demandée.

3. Fiche candidat

Ci-dessous se trouve la fiche candidat à remplir et à retourner avec le dossier de candidature.

En fonction de l'avancée du projet, certaines informations peuvent ne pas être remplies.

Pour rappel, la collectivité est ouverte à un projet collectif, une association d'exploitants ou un exploitant individuel, avec des salariés le cas échéant.

Informations générales <i>(à compléter pour chaque porteur de projet dans le cas d'une installation collective ou d'associés)</i>	
Nom, Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Situation familiale	
Si conjoint :	<input type="checkbox"/> collaborateur sur la future ferme <input type="checkbox"/> travaillera à l'extérieur
Situation professionnelle actuelle	
Formation(s) et/ou diplôme(s) agricoles	
Autres formation(s) et/ou diplôme(s)	
Expérience(s) professionnelle(s) agricole(s)	

Motivations et attentes par rapport au projet agricole

(à compléter pour chaque porteur de projet dans le cas d'une installation collective ou d'associés)

Description technique du projet

Productions envisagées

Type(s) de production	Dimensionnement (surface concernée, quantité produite...)

Si possible, un plan de cultures prévisionnel sera joint.

Label(s) visé(s)	
<input checked="" type="checkbox"/> Agriculture Biologique <input type="checkbox"/> Nature et Progrès <input type="checkbox"/> Déméter <input type="checkbox"/> Autres :.....	
Besoin en eau	
Besoin en énergie	
Gestion des déchets	
Transformations envisagées	
Envisagez-vous de faire de la transformation ? Si oui, laquelle/lesquelles ?	
Commercialisation envisagée	
Produits bruts ou transformés	Mode(s) de commercialisation
Avez-vous connaissance des débouchés locaux existants et/ou déjà pris contact ?	

Autres activités

Avez-vous prévu des activités annexes à la production agricole ? Si oui, lesquelles ?
(Exemples : formation, accueil à la ferme, ferme pédagogique, production d'énergie...)

Pratiques/techniques que vous envisagez mettre en œuvre pour une production respectueuse de l'environnement (ressource en eau notamment)

Démarches pour réaliser le projet

Préciser les démarches que vous envisagez pour votre installation le cas échéant
Démarches administratives, formations, demande de DJA le cas échéant, autorisation d'exploiter, ...

Préciser l'échéancier prévisionnel pour le démarrage de la production

(par exemple : aménagement de la parcelle à tel moment, mise en place des cultures, lancement de la commercialisation, etc ...)

Suivi technique potentiellement envisagé dans les premières années de l'exploitation

Aspects juridiques et main d'œuvre

ETP envisagés

Besoins en main d'œuvre (calendrier annuel et type de main d'œuvre, y compris celle familiale)

Statuts	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Social					
Fiscal					
Juridique					
Assujettissement TVA					

Aspects financier et économique

Dans le cadre d'un Espace Test Agricole Archipel, cette partie n'est pas à compléter nécessairement, puisqu'elle pourra être travaillée avec la coopérative d'activité portant le test.

Prévisionnel économique

Dénomination		N	N+1	N+2	N+3	N+4
Produits	De la vente agricole					
	Des activités annexes					
	Aides (PAC...etc)					
Charges	Opérationnelles					
	De structure					
	De personnel					
EBE						

Prélèvements privés						
Prévisionnel investissements						
Dénomination	Montant			Année		
Prévisionnel apports financiers						
Dénomination (<i>ex : DJA, emprunt bancaire, emprunt familial, autofinancement...</i>)	Montant			Statut (validé ou en cours)		

Compléments d'information
<i>Vous pouvez ajouter ci-dessous toute information complémentaire que vous jugerez pertinente dans le cadre de votre projet et de votre candidature</i>

4. Procédure de sélection des candidats

4.1. Critères de sélection des candidats

Les critères de sélection des candidats sont notamment ceux détaillés ci-dessous.

- **Compétences** : diplôme(s) et formation(s) agricoles, expérience en agriculture et notamment dans les productions envisagées.
Toute formation ou expérience liée à l'agriculture biologique sera un plus.
- **Cohérence générale du projet d'installation** : estimation cohérente des besoins en surface, en matériels et infrastructures, et en main d'œuvre pour concrétiser le projet, état de maturité du projet (calendrier d'installation, nombre d'emploi,).
- **Viabilité économique du projet** : prévisionnel économique réaliste et rentabilité économique assurée au maximum au bout de 5 ans d'activité (confirmation délivrée par un organisme agréé, comme un centre de gestion, comptable...), choix de débouchés cohérent avec les réalités du marché local.
- **Prise en compte des "souhais" de la collectivité**, tels qu'ils sont exprimés dans le présent appel à candidature (pour rappel : agriculture biologique, gestion respectueuse et raisonnée de la ressource en eau, circuit de commercialisation de proximité et/ou éventuels débouchés avec la restauration collective locale, mise en réseau avec les acteurs du territoire...).
- **Pour un projet d'installation collective** : complémentarité et adéquation des projets, organisation collective envisagée (organisation du travail, mutualisation des équipements et infrastructures...), motivations pour le travail collectif, expériences éventuelles en collectif (agricoles ou autres).

Une attention particulière sera portée aux candidats qui sauront être forces de propositions pour un **projet agricole co-construit**, conforme aux souhaits d'ECLA et aux aspirations du(des) futur(s) installé(s).

4.2. Modalités de candidature

Le dossier de candidature sera composé de la fiche candidat complétée. Il est à remettre **au plus tard le 14 octobre 2022** :

- par mail, sous format PDF, à :

Francis PERNOT – Chargé de mission Environnement
Espace Communautaire Lons Agglomération
fpernot@ecla-jura.fr

Merci d'indiquer l'objet suivant : « Candidature ZAM ».

- ou par courrier postal, à :

Francis PERNOT – Chargé de mission Environnement
Espace Communautaire Lons Agglomération
4 Avenue du 44^e RI
39000 LONS LE SAUNIER.

Vous pouvez joindre tout autre document que vous jugerez utile pour présenter votre projet.

Personnes à contacter pour toutes informations :

-Francis PERNOT, ECLA, fpernot@ecla-jura.fr, 03 84 47 85 67

-Pierre BERRES, Interbio Franche-Comté, pierre.berres@agribiofranche.comte.fr, 06 09 50 37 63

Une **visite du site** de la future ZAM pourra être organisée **sur rendez-vous**, afin de présenter la parcelle et d'assurer la compréhension des modalités du présent appel à candidature.

Une **présentation orale** du projet, auprès de la communauté d'agglomération et de ses partenaires sera également proposée.

4.3. Calendrier prévisionnel

- Date limite de dépôt des candidatures : 14 octobre 2022
- Entretiens avec les porteurs de projets sélectionnés : deuxième quinzaine d'octobre

Annexe : Bénéficiaire des avantages d'un Espace Test Agricole et de Coopilote

La coopérative Coopilote, partenaire du projet, permet aux candidats de bénéficier de tous les services d'une Coopérative d'Activité **ET** d'un Espace Test Agricole.

Un Espace Test Agricole permet :

- Une mise à disposition des terrains par la collectivité pour la période de test ;
- Une installation définitive sur ces terrains, selon le souhait du porteur de projet si la période de test est concluante ;
- L'utilisation des équipements co-financés par la coopérative : tunnels, matériel d'irrigation, outils mécanisés ... le choix de ces matériels *sera établi avec le porteur de projet*.
- L'accès à un réseau de partenaires, et notamment à tutorat technique par un agriculteur (maraicher) installé ;
- La relation avec des partenaires sur tous les autres aspects de commercialisation, logistique, production, etc...
Et notamment les partenaires de la filière du maraichage bio (Interbio Franche-Comté, Chambre d'Agriculture, CFPPA de Montmorot).



La coopérative d'Activité Coopilote permet :

- Le portage de l'activité par Coopilote, sur le plan juridique, comptable, fiscal, social...
Le porteur de projet se concentre ainsi sur son test et lancement d'activité, la coopérative gère tous les aspects administratifs.
- L'accès à un contrat CAPE (Contrat d'Accompagnement au Projet d'Entreprise), qui permet de conserver ses indemnités Pole Emploi, le temps du lancement de l'activité.
- L'accompagnement personnalisé et 'à la carte' sur le projet, et sur les compétences entrepreneuriales : gestion, administratif, commercial, juridique...
Cet accompagnement est spécialisé sur la filière agricole.
- L'accès à des ateliers de formation (gratuit) sur ces thématiques.
- La préparation à la sortie de la coopérative et à l'installation, en lien avec les partenaires.

Le test et lancement du projet en Espace Test & Coopérative permet ainsi au porteur de valider son projet, dans un cadre sécurisé et avantageux, avec le soutien de nombreux partenaires.